

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Frédérick Corneau

Que lors d'une séance régulière du conseil de la municipalité de Laurier-Station tenue le 9 avril 2018, qu'un avis de motion fut donné par madame la conseillère Suzanne Croteau, qu'il sera adopté à une prochaine assemblée le règlement no.05-18 intitulé « *Règlement déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux* ».

Donné à Laurier-Station,
ce 10^e jour du mois d'avril 2018



Frédérick Corneau
Directeur général/Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, **FRÉDÉRIK CORNEAU**, secrétaire-trésorier de la municipalité de Laurier-Station, résidant à Princeville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

- **2 babillards communautaires**
- **Journal l'Express de Laurier-Station**
- **Site internet de la municipalité de Laurier-Station**

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10^e jour du mois d'avril 2018



Frédérick Corneau
Secrétaire-trésorier